

DROITS DE LA NATURE ET COSMOPOLITIQUES AUTOCHTONES

Présenté par l'ÉRCA

Ces dernières décennies, un nombre croissant de chercheurs, notamment issus de la philosophie et de l'anthropologie ont remis en cause la pertinence d'opposer nature et culture, qui serait spécifique aux sociétés dites occidentales modernes (Descola, Stengers). La nécessité d'opérer un décentrement s'est notamment imposée dans le droit (Hermitte) sous l'effet conjoint des problèmes environnementaux croissants et des revendications des populations autochtones (Tsing). Des conceptions alternatives de la nature – moins anthropocentrées et plus écocentrées – sont ainsi mises de l'avant, donnant notamment lieu à l'élaboration de solutions juridiques diverses (Morris et Ruru). Parmi celles-ci, l'idée d'attribuer une personnalité légale à des éléments de la nature (rivière, montagne, parc national, etc.) connaît une popularité croissante à l'échelle du globe. La reconnaissance légale de la rivière Whanganui en Nouvelle-Zélande dans le cadre du règlement d'une revendication māorie a récemment retenu l'attention du public (Collins). L'idée circule toutefois dans de nombreux autres pays tels que l'Inde, la Colombie et l'Australie, et elle s'exprime également à un niveau plus conceptuel dans la constitution de l'Équateur ainsi que dans la Ley de Derechos de la Madre Tierra de la Bolivie (Landivar et Ramilien). Les relations qu'elle entretient avec les ontologies autochtones demeure toutefois sujette à certaines réflexions critiques (Marshall), ce qui nous invite à vous proposer l'amorce d'une discussion croisant les perspectives disciplinaires.

INGRID HALL

Professeure agrégée,
Département d'anthropologie,
Université de Montréal,
Chercheuse Associée, UMR
SENS (France).

Anthropologue spécialiste des
Andes, elle s'intéresse à la
façon dont le Bien vivre a été
formalisé par différents
acteurs.

SÉBASTIEN BRODEUR-GIRARD

Professeur, École d'études
autochtones / School of
Indigenous Studies, Université
du Québec en Abitibi-
Témiscamingue

Historien et juriste de
formation, il s'intéresse entre
autres choses à l'octroi d'une
personnalité juridique à la
rivière Whanganui en Nouvelle-
Zélande.